

MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal
du mercredi 30 avril 2014



Etaient présents : MM. SÉRET – LOUVET – CHARNOTET
Mmes DREVEAU – MERCIER – MESTAIS – MINARD – MOURET – PIHEN

Absents excusés : M. GUIDET, donne pouvoir à Mme DREVEAU
M. ESCANDE, donne pouvoir à M. LOUVET
M. MAYEUR, donne pouvoir à M. CHARNOTET
M. RENAULT, donne pouvoir à Mme MERCIER
Mme STERLIN, donne pouvoir à Mme MINARD
Mme TENART, donne pouvoir à M. SÉRET

Secrétaire de séance : M. CHARNOTET



Rappel de l'ordre du jour :

- Indemnités 2014 du receveur
- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2013 pour la commune et l'assainissement
- Vote du budget primitif 2014 de la commune et de l'assainissement
- Affectation du résultat
- Subventions allouées aux associations
- Vote des taxes directes locales

La séance du conseil municipal débute à 20h30.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'une délibération concernant la dissolution du SIVOC.

Madame Mercier procède à la lecture des délibérations débattues lors de la séance du 28 mars 2014.
Aucune observation n'est formulée.

Mr le Maire précise que cette date du 30 Avril 2014 est la date limite pour voter le budget primitif 2014 et qu'il ne lui a pas été possible de tenir cette réunion le 18 Avril comme prévu, compte tenu du fait que l'ensemble des comptes de la commune n'était pas en sa possession à cette date.

1- Indemnités 2014 du receveur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le montant de l'indemnité 2014 au receveur municipal, Madame Rakotovao, ne lui a pas été transmis. Par conséquent, le vote de celle-ci est reporté au prochain conseil municipal.

2- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2013 pour la commune et l'assainissement

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance et confie la présidence à Monsieur Charnotet pour la présentation et le vote du compte administratif 2013 et du compte de gestion 2013.

Présentation du budget principal de la commune :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 84 049,62 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 380 213,38 €.

Ci-après le détail de chaque section :

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépense	(a)	895 107,01 €
Recette	(b)	919 305,49 €
Résultat de fonctionnement 2013	(c)= (b)-(a)	24 198,48 €
Résultat de fonct. reporté 2012	(d)	59 851,14 €
Résultat de clôture 2013	(e)= (c)+(d)	84 049,62 €

Investissement		
Libellé		Montant
Dépense	(f)	162 037,37 €
Recette	(g)	543 261,73 €
Résultat d'investissement 2013	(h)= (g)-(f)	381 224,36 €
Résultat de fonct. reporté 2012	(i)	- 1 010,98 €
Reste à réaliser 2013	(j)	0,00 €
Résultat de clôture 2013	(k)= (h)+(i)+(j)	380 213,38 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2013,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2013,
- adopte le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2013,

à 13 voix « pour », le Maire ne prenant pas part au vote.

Présentation du budget eau et assainissement :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 113 391,00 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 799,08 €.

Ci-après le détail de chaque section :

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépense	(a)	69 272,75 €
Recette	(b)	61 045,53 €
Résultat de fonctionnement 2013	(c)= (b)-(a)	- 8 227,22 €
Résultat de fonct. reporté 2012	(d)	- 121 618,22 €
Résultat de clôture 2013	(e)= (c)+(d)	113 391,00 €

Investissement		
Libellé		Montant
Dépense	(f)	41 646,29 €
Recette	(g)	16 710,00 €
Résultat d'investissement 2013	(h)= (g)-(f)	- 24 936,29 €
Résultat d'invest. reporté 2012	(i)	25 735,37 €
Reste à réaliser 2013	(j)	0,00 €
Résultat de clôture 2013	(k)= (h)+(i)+(j)	799,08 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2013,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2013,
- adopte le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2013,

à 13 voix « pour », le Maire ne prenant pas part au vote.

3- Vote du budget primitif 2014 de la Commune et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente les propositions de budget primitif 2014 étudiées lors des différentes réunions de travail de la commission finances.

Budget primitif de la commune :

Le budget primitif 2014 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 1 154 370,70 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 692 157,32 € (dépenses et recettes),
- Section d'investissement : 462 213,38 € (dépenses et recettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2014 de la commune à l'unanimité.

Budget primitif eau et assainissement :

Le budget primitif 2014 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 259 391,00 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 228 391,00 € (dépenses et recettes),
- Section d'investissement : 31 000,00 € (dépenses et recettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2014 eau et assainissement à l'unanimité.

4- Affectation du résultat

Budget principal de la commune :

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2013 constaté d'un montant cumulé de 464 263,00 € comme suit :

- Report à la section de fonctionnement du budget 2014 au compte R/002, « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 84 049,62 €,
- Report à la section d'investissement du budget 2014 au compte R/001, « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 380 213,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 du budget principal de la commune.

Budget eau et assainissement :

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2013, en adoptant le compte administratif, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2013 constaté d'un montant cumulé de 114 190,08 € comme suit :

- Report à la section de fonctionnement du budget 2014 au compte R/002, « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 113 391,00 €,
- Report à la section d'investissement du budget 2014 au compte R/001, « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 799,08 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2013 du budget eau et assainissement.

5- Subventions allouées aux associations

Monsieur le Maire propose d'allouer des subventions à l'ensemble des associations pour un montant total de 15 400 € qui se décompose comme suit :

- Centre Communal d'Action Sociale : 6 000,00 €
- Association Familiale de Lachelle et ses environs : 4 100,00 €
- Association de jumelage Betwin : 2 500,00 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire : 2 500,00 €
- Association des jeunes « Crew 2 Lachelle » : 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les subventions allouées aux associations.

6- Vote des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2014 est de 187 327,00 €. Compte-tenu de la revalorisation des bases d'imposition, Monsieur le Maire propose de reconduire pour l'année 2014 les taux des trois taxes directes locales votés en 2013.

Taxe	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produits attendus
Taxe d'habitation	8,75 %	585 200 €	51 205 €
Taxe foncière bâti	25,49 %	404 900 €	103 209 €
Taxe foncière non bâti	50,02 %	65 800 €	32 913 €
Total du produit pour l'année 2014			187 327 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la non-augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales et ce pour la sixième année consécutive.

7- Dissolution du SIVOC

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Collège programmée pour fin juin 2014, le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour se prononcer sur les modalités de cette dissolution, s'agissant plus particulièrement du devenir de l'agent territorial salarié du SIVOC, de la dévolution du patrimoine du syndicat, de la prise en charge des annuités de la dette relative aux remboursements des dépenses du collège Claude Debussy, de la clôture de l'exercice et du versement du solde.

Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité la dissolution du SIVOC.

8- Projet d'installation « Jeunes Agriculteurs »

Mme Laetitia Pinaud présente au conseil municipal son projet d'installation « jeunes agriculteurs » pour la création d'une écurie de propriétaires de dressage. Ce projet, accompagné par la région Picardie, la chambre d'agriculture et l'ARC, consiste à créer un complexe équestre (manège, écurie, paddocks, hangar de stockage, logement pour le personnel...) pour accueillir une vingtaine de chevaux. Ce complexe pourrait être installé sur la zone des roulettes, pour une surface entre 4 et 5 hectares.

Mme Pinaud assure que son projet ne vient pas concurrencer le centre équestre de Baugy existant mais bien au contraire est une activité complémentaire.

Monsieur le Maire avait présenté ce projet lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal. Celui-ci n'avait pas été approuvé parce que le Plan d'Occupation des Sols actuel ne le permet pas et que le Plan Local d'Urbanisme est en cours de réalisation.

Monsieur le Maire indique à Mme Pinaud que son dossier sera réexaminé et qu'une réponse lui sera donnée fin juin.

9- Questions diverses

Monsieur le Maire :

- Prise d'une délibération suite au versement d'un don de la part de M. Monet d'un montant de 460 € pour l'occupation précaire de terres agricoles de la commune.
- SIAPA : la commune de Lachelle ayant intégré l'Agglomération de la Région de Compiègne, la compétence assainissement gérée initialement par la commune est reprise par les services de l'ARC. Une demande de changement des statuts va être envoyée au bureau du SIAPA pour intégrer cette évolution de responsabilité. Par ailleurs, seuls deux représentants communaux sont nécessaires pour siéger au SIAPA : Monsieur le Maire et M. Louvet.

S. Mouret :

- Suite au report de la loi sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, où se situe la commune dans l'application de cette loi ? Monsieur le Maire indique qu'un système de rampe est d'ores et déjà disponible pour accueillir à la mairie les personnes en fauteuil roulant. Les futurs aménagements des bâtiments publics communaux tiendront compte de ces exigences en matière d'accessibilité pour tous.

F. Charnotet :

- Suite à une discussion avec les jeunes de l'association C2L, ceux-ci demandent quand la signature de la convention est-elle prévue ? Monsieur le Maire indique que Mme Ténart devrait se rapprocher d'eux prochainement afin de convenir d'un rendez-vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance
Frédéric CHARNOTET



Le maire
Pascal SÉRET

